

## Rapport N°33

### Campagne de comptage 2012, actualisation des données de la campagne de comptage 2007. Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC.

---

Nyon, le 3 février 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mmes Nathalie Mermilliod, Roxane Faraut-Linares, Suzanne Favre et de MM Victor Allamand, Dominique Karlen, David Vogel, Alexandre Démétriadès (Président et rapporteur) s'est réunie le 17 janvier 2012 afin d'étudier le préavis n°33. Monsieur Jean-Paul Ursenbacher était absent.

La commission a entendu Mme Élisabeth Ruey-Ray, Municipale, ainsi que Mme Naïma Mameri-Khiat de l'office de la mobilité. Elle les remercie pour la qualité des informations fournies lors de la séance et pour les informations complémentaires fournies à posteriori, sur demande de la commission.

#### Préambule

Mmes E. Ruey-Ray et N. Mameri-Khiat introduisent leur présentation en faisant référence à un préavis accepté en 2007 par le conseil communal (préavis n°17 du 04.12.2006). Celui-ci demandait aux conseillers de la législature précédente d'accorder à la Municipalité un crédit pour une campagne de comptage portant sur les transports individuels (voitures et motos) et sur les transports collectifs. À l'époque déjà, il fut annoncé qu'un nouveau préavis serait présenté en 2012 afin d'établir une intervalle de cinq ans entre les campagnes de comptages ; d'où l'existence du présent préavis n°33.

Il est également important de noter qu'à la fin du préavis n°33, la municipalité exprime sa volonté de réaliser la prochaine campagne de comptage en 2017 afin, comme dit plus-haut, de garder le rythme des cinq ans d'intervalle.

#### Le projet

L'augmentation croissante constatée des déplacements par les observations statistiques au niveau suisse ont poussé la municipalité à effectuer, en 2007, une première campagne de comptage sur les transports individuels et collectifs. Les résultats de cette campagne de comptage et les données dégagées ont permis à l'office de la mobilité de réaliser plusieurs études tels que la « *Coordination Urbanisme-Transports-Environnement* » ou encore le « *Concept de mobilité urbaine* ».

Ces données ont également servis lors de la réalisation de plusieurs travaux tels que la mise en place du « Réseau de vélos en libre service » ou encore du giratoire des Fontaines.

La volonté de la municipalité, exprimée par le préavis n°33, est de prolonger cette étude afin d'actualiser ces résultats qui, semble-t-il, connaissent une évolution constante<sup>1</sup>.

En plus d'actualiser les données récoltées lors de la dernière campagne de comptage, cette étude a également pour but d'observer d'autres modes de déplacement (trafic poids-lourds) et un autre champ de la mobilité : celui de la mobilité douce (déplacements à pied et à vélo) ce qui n'était pas le cas dans campagne de comptage 2007.

La campagne de comptage 2012 donnera des informations importantes pour la réalisation de plusieurs projets de la ville de Nyon :

- réorganisation des transports publics urbains-régionaux
- politique de stationnement
- agrandissement du réseau de vélos en libre-service
- mesures pour réduire les pollutions de l'air et les pollutions sonores
- pistes cyclables
- etc...

Les informations récoltées lors de la campagne de comptage seront intégrées dans le système d'information du territoire de Nyon (SITNyon) ; elles permettront de suivre et de visualiser les données et leur évolution.

Enfin, ces mêmes informations seront mises en ligne, à disposition de la population, sur le site internet de la ville de Nyon. Elles feront éventuellement l'objet d'un tout ménage informatif auprès des habitants de Nyon.

## Discussions

La commission s'est interrogée sur le bien-fondé de réaliser cette campagne de comptage à ce moment précis, en avril 2012. La commission a relevé que la ville connaîtra quelques changements du point de vue de la mobilité dès fin 2012. Les Transports Publics Nyonnais (TPN) seront en effet réorganisés autour de la gare. La commission demande pourquoi le comptage ne pourrait pas se faire en 2013, après la réorganisation des TPN.

Face à cette interrogation, les représentantes de la Municipalité et de l'office de la mobilité éclaircissent ce point en avançant plusieurs arguments :

- Tout d'abord, comme spécifié dans le préavis n°33, le but de l'office de la mobilité est de récolter des données tous les cinq ans afin d'établir un bon suivi des résultats en parallèle avec ceux du Canton de Vaud qui effectue également des campagnes à la même fréquence sur le flux autoroutier de Nyon.
- Ensuite, la campagne de comptage, dans sa globalité, doit avant tout se faire sur la durée et de manière régulière sans décaler l'actualisation des résultats à cause d'un événement particulier.
- Enfin, quant à la réorganisation des TPN, les effets du réseaux ne sont mesurables qu'un an et deux-trois mois après la mise en place dudit réseaux. Actualiser les résultats en avril 2012, comme le demande le préavis n°33, permettra d'avoir une vue plus large et plus juste des effets de cette réorganisation en permettant de voir un « avant » (2012) et un « après » (2017) assez proche du changement en question (fin 2012-2013).

La commission s'est également interrogée sur la pertinence des lieux de comptage par rapport à la mobilité douce. En effet, la commission relève que le nord de la ville n'est pas pris en compte et que les déplacements à vélo ou à pied qui ne traversent pas la zone de comptage sont laissés de côté dans cette étude.

Les représentantes de la Municipalité et de l'office de la mobilité spécifient que les données récoltées dans la zone de comptage sont extrapolées et donnent une bonne indication des déplacements Nord-Sud effectués dans la ville de Nyon dans le cadre de la mobilité douce. Suite à la séance et comme demandé par la commission, Mme N. Mameri-Khiat s'est penchée à nouveau sur l'opportunité d'élargir la zone de comptage et rappelle à la commission que les mouvements entre les quartiers et à l'intérieur de ces derniers sont beaucoup plus difficiles à observer en comparaison avec la limite naturelle que représentent les contours de la zone de comptage initialement prévues dans le préavis. De telles observations représenteraient des charges trop

---

<sup>1</sup> Comme expliqué dans le préavis, la campagne de comptage reprendra les mêmes lieux et méthodes de comptage qu'en 2007. De ce fait, le crédit demandé par la municipalité dans le préavis n°33 est inférieur de CHF 41'500.- par rapport au crédit demandé en 2007.

importante pour des résultats sans grande pertinence. Et de relever en revanche que, « *dans le futur, les tronçons qui justifieront une observation plus fine pourront bénéficier d'une extension de mandat pour avoir une image plus fine de la situation.* »

## **Conclusion**

La commission reconnaît que les campagnes de comptage, menées régulièrement, sont des outils précieux qui permettront à la Municipalité d'une part, de prendre des mesures concrètes en matière de mobilité et, d'autre part, d'élaborer des politiques publiques adaptées à la situation du terrain.

Si la commission s'est longuement penchée sur les interrogations qu'elle a pu avoir à propos de ce préavis et si elle regrette que la mobilité réduite ne soit pas prise en compte dans ce dernier, elle n'en est pas moins convaincue quant au bien-fondé et à la nécessité de l'actualisation des données de cette campagne de comptage.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre en considération la volonté de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N°33 concernant l'actualisation des données de la campagne de comptage 2007 portant sur les transports individuels (TI), les transports collectifs (TC) et la récolte de données relatives à la mobilité douce (MD). (Campagne de comptage 2012)

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- TTC pour procéder à la réalisation d'une campagne de comptage des transports individuels, des voyageurs des transports publics et de la pratique de la mobilité douce ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en cinq ans.

La Commission :

Mmes :

FARAUT-LINARES, Roxane  
FAVRE, Suzanne  
MERMILLIOD, Nathalie

MM :

ALLAMAND, Victor  
DÉMÉTRIADÈS, Alexandre (Président-rapporteur)  
KARLEN, Dominique  
VOGEL, David